

**Frais annexes Eau***Commune de Bandol**Tarifs au 1er janvier 2023*

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
<b>Prestations liées au service de l'abonné</b>				
<b>FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)</b>				
Pénalités de retard de paiement 1ère relance	3,66	0,00	0,00	<b>3,66</b>
Pénalités de retard de paiement à compter de la 2ème relance	30,34	0,00	0,00	<b>30,34</b>
Fermeture de branchement	34,48	10,00	3,45	<b>37,93</b>
Réouverture de branchement	34,48	10,00	3,45	<b>37,93</b>
Intervention au lieu de livraison des eaux	34,48	10,00	3,45	<b>37,93</b>
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,35	10,00	0,64	<b>6,99</b>
<b>INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)</b>				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	101,22	10,00	10,12	<b>111,34</b>
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	203,66	10,00	20,37	<b>224,03</b>
Astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau	12,20	10,00	1,22	<b>13,42</b>
<b>SERVICES ASSOCIES AU SYSTÈME DE RADIORELEVÉ</b>				
Abonnement aux services personnalisés associés au système de radiorelevé	3,05	20,00	0,61	<b>3,66</b>



Notre territoire est si précieux